

**de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY**

DELIBERATION n°2011/64

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	39

L'An deux mille onze et le jeudi 29 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, légalement convoqué le 21 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Casino des Eaux-Bonnes, sous la présidence de M. Francis COUROU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, DOUMECQ, CASADEBAIG Didier, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, BAYLAUCQ, BARATS, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DAGUERRE, CARRERE-GEE, MASONAVE, MIGNE, CASAU, CASADEBAIG Robert, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, SANZ, BOUSSOU, POEYMARIE, PASQUINE, COUROU et Mesdames MOURTEROT, GANTCH, BARTZ, SOULE, LAMOURE, MOUNAUT, HELIP, NOUGUE-DEBAT, TOUTU et CASENAVE.

Présent(s) suppléant(s) :

Mme CLAVIER donne procuration à M. CAMBOT
M. AUSSANT donne procuration à M. SARTHE
M. BOUSQUET donne procuration à M. SANZ

REÇU

le -4 OCT. 2011

Secrétaire de séance : M. LOURTEIG

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^{TE} MARIE

VOTE : à l'unanimité

Objets : FINANCES – Amortissement subvention d'équipement

Le Président rappelle qu'en 2009, le conseil communautaire de la CCVO a octroyé une subvention d'équipement d'un montant de 8 000 euros au titre de premier équipement des crèches.

En application de l'article R2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a obligation d'amortir ce type d'opérations sur une durée n'excédant pas cinq années.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE que la subvention d'équipement d'un montant de 8 000 € octroyée en 2009 sera amortie sur une durée de quatre années et donnera lieu chaque année à l'émission d'un titre au compte 28042 et d'un mandat au compte 6811 s'élevant à 2 000 €,

DECIDE de procéder au transfert de crédits sur le budget 2011 comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
		021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	- 2 000,00
		28042 (040) : Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	2 000,00
			0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement	- 2 000,00		
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	2 000,00		
	0,00		

Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00
-----------------------	-------------	-----------------------	-------------

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Francis COUROU

